

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le six juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2019

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. PLET Olivier, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Étaient excusés : M. SOULARD Alain (qui a donné pouvoir à M. BUSSON Roger), Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme BOUSSELET Marie-Laure,

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2019.

1. Participation des familles : remise en état du foyer des jeunes

Ce point est repoussé à la prochaine réunion du conseil municipal

2. Déclaration d'intention d'aliéner 8 rue du parc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître RAYMOND-PIRON, notaire à LASSAY LES CHATEAUX, une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison et le terrain situés au 8 rue du parc et cadastrés ZM 120.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente immobilière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De ne pas préempter sur la parcelle cadastrée ZM 120

✚ D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître RAYMOND-PIRON) et à signer tous les documents correspondants

3. Choix des entreprises viabilisation du lotissement les chênes verts

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises a eu lieu concernant les travaux de viabilisation du lotissement les chênes verts. La consultation se décomposait en trois lots :

- lot 1 terrassement, voirie, assainissement. Dans ce lot, il y a une variante correspondant au remplacement du revêtement bi-couche de la chaussée véhicule et des stationnements par un enrobé.
- lot 2 adduction en eau potable
- lot 3 espaces verts. Ce lot comporte une tranche optionnelle concernant la réalisation d'une pergola.

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude TECAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De choisir l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour la réalisation du lot n° 1 pour un montant d'offre de base de 154 200.75 € HT et de ne pas retenir la variante proposée (réalisation de la voirie en bi couche à 9 voix pour et une abstention)
- ✚ De choisir l'entreprise ELITEL RESEAUX pour la réalisation du lot n°2 pour un montant de 29 904 € HT
- ✚ De choisir l'entreprise LES JARDINS GORRONNAIS pour la réalisation du lot n°3 pour un montant de 30 882 €
- ✚ De préciser que l'option pergola pour le lot 3 n'a pas été retenue
- ✚ D'autoriser la consultation concernant le bornage des lots
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

4. Choix du maitre d'œuvre travaux de renforcement d'eau potable Le Tertre/ La Basse Selle

Monsieur BUSSON indique qu'une consultation de maitres d'œuvre a eu lieu dans le cadre du projet de renforcement d'eau potable des secteurs La Basse Selle et le Tertre. Une seule entreprise a répondu à cet appel d'offres : la société M : eau conseil.

Monsieur BUSSON présente les propositions du bureau d'étude (offres de base et alternative) aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- ✚ D'opter pour l'offre alternative de la société « M : Eau conseil » pour un renforcement du réseau eau potable un prix total de 5 850 € HT (missions de base : AVP, PRO, EXE, ACT, et mission complémentaire SUB)
- ✚ De prendre acte que l'estimatif des travaux envisagés aux lieux dits Le Tertre/ La Basse Selle est à 200 000 € HT
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants

5. Ressources Humaines : embauches CDD centre de loisirs

Madame MARTEL Sylvie, responsable de la commission enfance et jeunesse, informe les membres du conseil municipal qu'il sera nécessaire d'embaucher deux personnes à l'ASLH afin d'aider à l'animation pendant les vacances scolaires de Juillet.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer deux emplois d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanents, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, **du 08 juillet au 02 août 2019** à raison de 35h hebdomadaires sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles. (
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

6. Compte rendu commissions et délibérations

* Affaires urbaines

6-1 Choix des tables et chaises salle de loisirs

Mme Nadine BOUSSELET présente deux devis concernant le renouvellement du mobilier à la salle de loisirs communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de 6 968.20 € HT de la société Bureau Concept pour l'achat de 40 tables
- ✚ De valider le devis de 3 648 € HT de la société Sémio pour l'achat de 160 chaises

- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes et signer tous les documents.

* Affaires rurales et agricoles

6-2 programme entretien de la voirie : validation devis

Monsieur BUSSON présente deux devis de la société EUROVIA concernant la réfection de la voirie en Viaself au lieu dit de « La Touche Faton » et de la rue menant au 6, rue « Louis Lehagre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de la société Eurovia pour un montant de 5 675 € HT concernant la réfection du chemin rural de la Touche Faton
- ✚ De valider le devis de la société Eurovia pour un montant de 6 152 € HT concernant la réfection d'un tronçon de la rue Louis Lehagre situé derrière l'ancienne fromagerie
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes et de signer tous les documents.

6-3 programme entretien des chemins ruraux : validation devis

Monsieur BUSSON présente un devis de la société TATB de Chevaigné du Maine concernant l'entretien de chemins ruraux (arasements, empièrrements) : onze tronçons sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de 8 942.16 € HT de la société TATB tel que présenté concernant l'entretien partiel ou total des voiries communales et des chemins ruraux

Chemin du bois Laurent : Arasement
Chemin de Beau Soleil : Arasement
Chemin du Tertre (Grand Aulnay) : Arasement
Route du Chef du Bois : Arasement
Route de La Challonge : Arasement
Route du Grand Aulnay : Arasement
Route de La Haie : Arasement
Route de la Touche : Arasement
Route de la Fauvelière : Arasement

Chemin de la Chataigneraie : Grattage et Empièrrement
Chemin de la Touche Faton : Empièrrement Compactage



De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes et signer tous les documents correspondants.

*** Affaires scolaires**

- **Chantier argent de poche** : la commune, en collaboration avec le service commun de Mayenne Communauté, organise un chantier argent de poche du 8 au 12 juillet 2019. Les dossiers sont à retirer dès à présent à la Mairie par les jeunes de Charchigné âgés de 16 à 18 ans désireux de réaliser des missions d'intérêt communal en échange de 15€ / demie journée de travail (peinture de la cour de l'école et au stade de foot)
- Mme MARTEL indique que Mme BILLET, la directrice du centre de loisirs, a sollicité l'augmentation de son temps de travail hebdomadaire afin d'éviter le paiement des heures complémentaires et donc d'ajuster son contrat horaire au nombre d'heures effectuées. La commission se réunira à ce sujet et cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

*** Logements**

Mme Nadine BOUSSELET indique que deux locataires ont sollicité des travaux dans leur salle de bain (suppression de la baignoire par une douche). Des devis vont être sollicités et présentés lors d'une prochaine réunion.

*** Agenda** : Réunion d'ouverture de la préparation de la viabilisation du lotissement « des Chênes verts » Lundi 14 juin à 14H30 en mairie.

*** bâtiments communaux** : il est signalé la présence d'infiltrations au niveau du toit des vestiaires du terrain de foot

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 10 juillet 2019 à 20h30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE